



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU BUDGET ET DU RÈGLEMENT R-2026-214 SUR LES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

En conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance extraordinaire le 20 janvier 2026 à 17 h au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, pour l'adoption du budget et du Règlement R-2026-214 sur les taxes pour l'exercice financier 2026 ;

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions, au cours de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le Règlement R-2026-214.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 9 janvier 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière